

DECISION MUNICIPALE N°2023-102

MARCHE PUBLIC

OBJET : Missions de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du boulevard Saint-Michel à Bourgoin-Jallieu

Le Maire de la commune de Bourgoin-Jallieu,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2022 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : Attribution

Le marché cité en objet, composé d'un lot unique, est attribué aux contractants, comme suit :

Mode de passation : procédure adaptée ouverte. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

PARTIES CONTRACTANTES :

Commune : Ville de BOURGOIN-JALLIEU

Et

Le groupement conjoint VINCENT DESVIGNES INGENIERIE – CAMBIUM PAYSAGE dont le mandataire VINCENT DESVIGNES INGENIERIE (42000 Saint-Etienne) pour un montant de 136 425 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle n° 1 et 2).

Article 2 : Prise d'effet et durée

Date d'effet : A compter d'un ordre de service.

Durée du marché : le délai de la tranche ferme est fixé à 27 mois. L'exécution des prestations s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception des travaux ne sont pas levées à la fin de cette période.

Date de signature du marché par le pouvoir adjudicateur : 24/11/2023

A Bourgoin-Jallieu, le 24/11/2023

Vincent CHRIQUI

Maire de Bourgoin-Jallieu

1^{er} vice-président de la CAPI

Vice-président du Conseil départemental de l'Isère

